

Montréal, le 4 avril 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Pierre-Olivier Charlebois
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9

M^e Marie-Andrée Hotte
BHLF, avocats
Maison de l'UPA
555, boul. Roland Therrien
Bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 du
Distributeur
Dossier Régie R-4210-2022, Phase 3**

Cher confrère, chère consœur,

Dans son avis aux personnes intéressées du 22 mars 2023, la Régie de l'énergie (la Régie) reconnaissait d'office tous les intervenants préalablement reconnus dans le cadre de la phase 1 du dossier R-4210-2022 (le Dossier) ainsi que la Fédération québécoise des municipalités à titre d'intervenants dans la Phase 3 du Dossier.

La Régie précisait que les personnes intéressées qui ne sont pas reconnues comme intervenantes dans le cadre de la phase 3 du Dossier pouvaient transmettre leurs commentaires **au plus tard le 4 mai 2023 à 12 h.**

Le 30 mars 2023, l'Association canadienne de l'énergie renouvelable (ACER) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) déposaient leur demande d'intervention, leurs sujets d'interventions et leur budget de participation dans le cadre de la Phase 3 du Dossier.

La Régie ne se prononce pas sur leur demande d'intervention ou leur budget de participation, mais rappelle à ces deux personnes intéressées que leurs commentaires seront pris en compte dans le traitement de la Phase 3 du Dossier et qu'à la suite du dépôt de ces commentaires, elles pourront transmettre à la Régie des demandes de remboursements de frais.

La Régie évaluera le caractère nécessaire et raisonnable des frais réclamés par les intervenants et les personnes intéressées en tenant compte des critères prévus à l'article 11 du Guide de paiement des frais 2020 (le Guide). Elle évaluera également l'utilité de la participation des intervenants à ses délibérations en tenant compte des critères prévus à l'article 12 du Guide.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml